# LA PSEUDORELATIVE ET LES PHENOMENES D'ACCORD

## Maria Teresa Guasti

#### Université de Genève

#### 0. Introduction

Dans la présente étude nous voulons proposer une analyse de la pseudorelative (PR) en français (1) que nous allons étendre par la suite à l'italien (2).

- 1) J'ai vu Marie qui embrassait Jean
- 2) Ho visto Maria che baciava Gianni<sup>1</sup>

Notre proposition est basée d'une part sur l'observation que la PR se comporte de façon assez différente par rapport aux relatives, ce qui ne ressort pas tres clairement de l'analyse de Kayne (1984), reprise par Burzio (1986), ainsi que sur la constatation qu'en français, comme Kayne (1984) l'a noté, cette construction partage avec la relative et la phrase obtenue au moyen de l'extraction du sujet d'une subordonnée le phénomène de l'alternance des complémenteurs que/qui. D'autre part notre hypothèse tient aux considerations concernant la valeur sèmantique du verbe voir (Dretske, 1969, Barwise & Perry, 1983, Higginbotham, 1983) dans cette construction et à la remarque que la PR et les infinitives partagent certaines restrictions dont on voudrait rendre compte.<sup>2</sup>

L'étude est organisée comme suit: dans le premier paragraphe nous discuterons les propriétés syntaxiques de la PR. Dans le suivant nous allons faire des considérations sur la valeur sémantique du verbe voir dans la PR. Dans le troisième nous proposerons notre analyse: sur la base des observations concernant la sémantique de voir, nous attribuerons à la PR la structure d'un CP; puis nous allons envisager le problème de la nature de la catégorie vide en position sujet de la subordonnée. L'extension de l'analyse du phénomène \*thatt de Rizzi (1987) à la PR nous permettra d'avancer la proposition qu'il s'agit de pro. Cette hypothèse nous donnera l'occasion de revenir sur les conditions de légitimation de pro et de discuter quelques différences entre la PR en français et en italien. De plus nous essayerons d'expliquer, sur la base de principes, l'absence de cette construction en anglais.

## 1. Les proprietés syntaxiques de la pseudorelative

La phrase (1), répétée ici en (3), n'est pas une relative restrictive (RR):

- 3) J'ai vu Marie qui t embrassait Jean
- car les noms propres, à la différence des noms communs, ne peuvent pas être modifiés par ce genre de phrases:
- 4) Je connaissais la fille qui est venu chez toi hier
- 5) \*Je connaissais Marie qui est venu chez toi hier
- D'autre part, elle n'est non plus une relative appositive (RA) du type exemplifié en (6):
- 6) Je connaissais déjà Marie, que Jean m'a présenté hier

D'abord, il importe de préciser qu'en (6), on introduit une pause entre la tête de la relative et son complément, ce qui souligne le caractère accessoire de la RA. En revanche il n'y a aucune pause entre Marie et la phrase subordonnée en (3). En effet, cette différence phonétique est la manifestation d'un contraste structurel, que nous allons dégager en opposant les propriétés distributionnelles des RAs et de la PR. Nous présentons une série d'arguments, dont les quatre premiers sont repris de Radford (1977), qui visent à montrer ce contraste. Le paragraphe se termine avec quelques considérations concernant le statut syntaxique de la PR.

## 1.1. Type de verbe de la phrase matrice

Les relatives n'imposent aucune restriction sur le type de verbe de la phrase principale, tandis que la PR est directement dépendante d'un verbe de perception<sup>4</sup>, comme le montre l'agrammaticalité de (5) vs la grammaticalité de (3).

## 1.2 Asymétrie sujet-objet

Le processus de relativisation peut s'appliquer soit au NP en position sujet, (7) soit au NP en position object, (8); en revanche, dans la PR, le NP peut seulement être en relation avec la catégorie vide en position sujet de la phrase enchâssée, comme il ressort du contraste entre (3) et (9):

- 7) Marie, qui est toujours en retard, est arrivée aujourd'hui à sept heures du matin
- 8) Marie, que Jean m'avait présentée hier, a eu un accident
- 9) \*J'ai vu Jean que Marie embrassait t.

#### 1.3 Cliticisation

Le NP tête de la RA (10) ne peut pas être soumis à la cliticisation, tandis que

cela est possible dans la PR (11):

- 10) \*Je l'ai convaincu t, qui hier hésitait encore, à venir à la fête de Jean
- 11) Je l'ai vue t qui embrassait Jean.
- 1.4 Alternance qui/lequel. Avec la RA on peut trouver lequel au lieu de qui, mais cela est impossible avec la PR:
- 12) Jean, qui était malade, n'a pas pu venir
- 13) Jean, lequel était malade, n'a pas pu venir
- 14) \*J'ai vu Marie laquelle embrassait Jean.

# 1.5 Comportement par rapport au test de l'empilement (stacking) des relatives

Graffi (1980), en reprenant un test élaboré par Vergnaud (1974), a remarqué qu'il est impossible d'*empiler* des RAs comme en (15). D'autre part, la grammaticalité de (16) suggère que les deux subordonnées ne sont pas du même type, i.e. deux RAs:

- 15) \*Jean, qui va à MIT, qui aime les mathématiques, trouvera un travail
- 16) J'ai vu Marie, qui normalement reste à la maison, qui sortait du cinéma. (Cf. Graffi, 1980: 118-119).

## 1.6 Temps et modalite de la phrase subordonnée

Dans le PR, comme Radford (1977) l'avait noté, mais non pas dans les RAs, le temps de la subordonnée est dépendant de celui de la principale, c'est-à-dire que si ce dernier est au présent (passé), le premier doit également être au présent (passé). En outre, la phrase subordonnée doit toujours être en forme déclarative; en d'autres termes, le verbe de perception sélectionne, d'une manière, qui reste à préciser, les traits du verbs enchâssé:

- 17) J'ai déjà connu Marie, qui arrivera demain à Paris
- 18) Je vois Marie qui parle/\*qui parlait à Jean
- 19) J'ai donné cette partition à Marie, qui aimerait faire de la musique
- 20) \*Je vois Marie qui chanterait dans le choeur (si elle le pouvait).

# 1.7. Distribution de la négation

Les relatives, mais non pas les PRs admettent l'emploi de la négation dans la phrase enchâssée:

- 21) Marie, qui n'arrive jamais à l'heure, est arrivée aujourd'hui trop tôt
- 22) \*Je vois Marie qui n'arrive pas<sup>5</sup>.

#### 1.8 Distribution des modaux et des auxiliaires

Les verbes modaux et les auxiliaires sont exclus des PRs. Il n'en est pas de même pour les RAs. Comme auparavant ce fait relève de la nature du rapport entre voir et le verbe de la subordonnée:

- 23) Marie, qui pourrait prendre l'avion, est partie en train
- 24) \*Je vois Marie qui peut maintenant danser
- 25) J'avais connu Marie, qui a habité longtemps près de chez moi, à l'école
- 26) \*J'avais vu Marie qui a embrassé Jean<sup>6</sup>

## 1.9 Proprietés du NP

Dans les exemples que nous trouvons dans la littérature, le NP 'relativisé' de la PR est un nom propre. Cette condition n'est pas essentielle, comme d'ail-leurs Graffi (1980) l'admettait. En effet, il suffit que la référence de ce NP soit établie indépendamment du contenu exprimé par la subordonnée. J'explique. Dans la phrase (27) la première subordonnée est une relative restrictive et sert è sélectionner l'individu auquel on veut se référer: elle n'entraîne pas que nous voyons aussi qu'il a chanté. La deuxième subordonnée, en revanche, est une PR et décrit une action que l'individu est en train de faire et que nous voyons. Il n'est pas donc necessaire que le NP soit un nom propre, mais il peut être une description définie employée référentiellement<sup>7</sup>, c'est-à-dire que la reference du NP est établie indépendamment du contenu descriptif exprimé par la PR. La présence d'un nom propre, dans nos exemples, doit être compris comme un moyen d'éliminer l'ambiguité qui pourrait surgir si on le remplaçait par une description.

27) J'ai vu l'homme qui a chanté dans le choeur qui sortait du cinéma.

De cet ensemble de données, il ressort clairement que la construction examinée ne peut pas être considérée une relative. Il est davantage évident que les propriétés de la PR dépendent de la valeur sémantique de voir comme l'analyse que nous allons présenter dans le prochain paragraphe met clairement en lumière.

# 2. La sémantique des verbes de perception

Nous allons discuter les propriétés du verbe voir à l'aide de la distinction entre voir non-épistémique (voir<sub>n</sub>) et voir épistémique (voir<sub>e</sub>) formulée par Dretske (1969). Voir<sub>n</sub> représente une capacité primitive qu'on partage avec les autres espèces animales et qui ne présuppose aucune capacité intellectuelle et n'implique aucune croyance à propos de ce qu'on voit. Voir<sub>e</sub> au contraire comporte l'acquisition, directe ou indirecte, d'un type quelconque de croyance.

L'importance de cette distinction consiste pour nous dans le fait qu'au nive-

au syntaxique, comme plusieurs auteurs l'ont suggéré, (Cf. Barwise & Perry, 1983) elle correspond à la distinction entre l'emploi de voir dans l'infinitive et dans la gerondive et son utilisation dans la construction propositionelle (phrase tensée introduite par que). Puisque la PR ressemble superficiellement à cette dernière il importe d'établir si voir y est aussi employé dans le même sens. Considérons les exemples suivants:

- 28a) \*J'ai vu Marie qui pouvait danser
- 28b) \*J'ai vu Marie pouvoir danser
- 28c) J'ai vu que Marie pouvait danser
- 29a) \*J'ai entendu Marie qui devait chanter
- 29b) \*J'ai entendu Marie devoir chanter
- 29c) J'ai entendu que Marie devait chanter
- 30a) \*Etant à la fenêtre à regarder tous ceux qui se promenaient, Jean a vu Marie qui ne sortait pas du cinéma
- 30b) \*Etant è la fenêtre à regarder tous ceux qui se promenaient, Jean a vu Marie ne pas sortir pas du cinéma
- 30c) Etant à la fenêtre à regarder tous ceux qui se promenaient, Jean a vu que Marie ne sortait pas du cinéma<sup>10</sup>.

Les PRs (28a-29a), tout comme les infinitives (28b-29b) ne sont pas acceptables, car, reprenant l'observation de Bayer (1986), nous ne pouvons pas percevoir d'une façon non-épistémique une disposition (28a/b) ou bien une obligation (29a/b); en revanche, les exemples (c) sont parfaitements corrects, car ils entraînent un engagement épistémique; il s'agit dans (28c) d'une constatation et dans (29c) de quelques chose qu'on a appris. Les exemples (30a) et (30b) sont aussi bizarres, car si d'une part on affirme voir quelque chose, Marie, elle s'avère d'autre part n'être pas perceptible, car elle est dans le cinéma. Au contraire (30c) est correct, car elle exprime une constation, l'acquisition d'une croyance: Jean ne voyant pas Marie, parmi les gens qui sortent du cinéma, et sur la base de ses connaissances sur l'organisation du monde, se rend compte du fait que Marie n'est pas sortie du cinéma.

Comme on peut donc le constater, la PR et les infinitives se comportent de la même manière, ce qui nous amène à conclure que dans la PR, voir est employé, comme dans les infinitives, dans le sens non-épistémique et que, tout au contraire de ce que Burzio (1987) affirme, cette construction n'est pas au niveau sémantique presque propositionnelle, c'est-à-dire elle n'a rien en commun avec la phrase tensée. Pour rendre compte de cette similarité nous adoptons l'hypothèse élaborée par Higginbotham (1983) et partiellement reprise par Bayer (1986) pour les infinitives. D'après cette conjecture la grille thématique de voir, comprend, entre autres, un rôle d'événement, c'est-à-dire un 'particulier' qui tout comme un objet peut être perçu, <sup>11</sup> mais qui, à l'inverse de ce dernier, possède une dimension temporelle. Suivant cette hypothèse (3) décrit alors mon expérience visuelle non-épistemique d'un événement d'em-

brasser Jean commis par Marie. Cette analyse permet de rendre directement compte du statut des phrases (28a/b) et (29a/b). Le statut de ces phrases coule du fait que pouvoir danser ou devoir chanter ne sont pas des évenement perceptifs. Ils sont plutôt des dispositions à faire quelque chose, dont on peut devenir conscient seulement à travers un engagement cognitif, i.e. sur la base de certaines connaissances on s'aperçoit que Marie peut danser ou bien qu'elle doit chanter. 12

Nous faisons observer en outre que dans le cas de la PR il y a aussi une selection de l'objet qui suit immédiatement voir. Comme nous l'avons dit plus haut, la référence du NP Marie est établie independamment du contenu descriptif de la subordonnée, ce qui justifie l'interence de Jean vois Marie à partir de Jean voit Marie qui embrasse Jean. Le fait que Jean voit un événement ajoute quelque chose à son expérience visuelle de Marie: il précise au sujet de Marie qu'elle est en train d'embrasser Jean. On peut donc préciser que vou dans le cas en question sélectionne deux rôles thématiques (th): celui d'objet d'expérience et celui d'événement et que les deux sont dans une relation etroite entre eux, dans le sens que Marie est soit l'objet de ma perception, soit l'agent de l'événement d'embrasser Jean. D'une manière tout a fait conséquente nous pouvons alors expliquer la différence d'expérience entre "voir Marie qui embrasse Jean" et "voir Marie qui cligne de l'oeil à Pierre" (Cf. Burzie, 1987). Même si l'objet d'experience dans les deux cas ne change pas, ce qui renforce une fois de plus notre hypothese de sélection de l'objet, les événements auxquels Marie participe sont distincts.

La double sélection de rôles thématiques que nous venons de proposer est confirmée par la possibilité de se référer indépendamment, dans (31), au moyen d'un pronom anaphorique, soit à l'événement, soit a Marie:

31) J'ai vu Marie qui embrassait Jean et Paul l'a vue/ l'a vue (= a vu ^ela) aussi<sup>13</sup>.

En résumé, voir dans la PR est employé dans le sens non-épistémique; par analogie avec le cas des infinitives, il sélectionne un événement, sur la base des considérations concernant l'autonomie référentielle du NP nous avonavancé l'hypothèse qu'il sélectionne aussi un objet. Avec cet arrière-plan on peut maintenant revenir sur les questions concernant l'analyse syntaxique de la PR.

## 3. L'analyse de la pseudorelative

Les conclusions auxquelles nous sommes parvenus au premier paragraphe, c'est-à-dire la différence de comportement frappante relevée entre la construction en question et les relatives, soulèvent deux genres de problèmes. Le premier concerne la structure de la PR et le second la nature de la catégorie vide (cv) dans la subordonnée. Dans ce paragraphe nous allons discuter chaque que

stion et proposer une solution à toutes les deux.

## 3.1. Le problème de la structure

Kayne (1984) a avancé l'hypothèse que la PR possède, comme la relative, la structure d'un NP complexe, dont, en reprenant notre exemple (3) Marie est la tête. 14

32) J'ai vu [NPMarie, [CPqui, [IP [cv]]] embrassait Jean]]].

Ce NP est coïndexé, à travers le complémenteur, avec l'élément vide en position sujet de la subordonnée, ce qui permet de conserver le lien entre les deux éléments.

Sur la base de cette conjecture on devrait s'attendre à ce que le comportement de la PR soit donc parallèle à celui des autres NPs et que par conséquent elle puisse être soumise aux mêmes types de modifications. Mais cette prévision n'est pas toujours satisfaite:

- 33) Jean, qui a passé sa maturité au mois de décembre, a trouvé tout de suite un travail
- 34) \*J'ai vu Marie qui sortait du cinéma, que d'ailleurs tu connaîs bien.

Les NPs, tels que Jean dans (33), peuvent être modifiés par une relative appositive; si la PR était un NP, l'agrammaticalité de (34) serait inattendue et on devrait expliquer pourquoi il y a cette asymétrie. Lés Cela nous amène à suggèrer que la PR n'a probablement pas la structure d'un NP, mais qu'elle est engendrée basiquement avec la structure suivante:

35) J'ai vu [CPMarie [Coqui [IP ev embrassait Jean]]]

Au niveau syntaxique, le complément de voir est un CP dont la tête est le complémenteur qui et dont la position du spécificateur est occupé par Marie. Cette hypothèse nous permet de rendre compte de la nature de constituant unique de la PR, comme il ressort des tests suivants: 16

36) Ce que j'ai vu c'est Marie qui embrassait Jean

## Phrase pseudo-clivée

37) C'est Marie qui embrassait Jean que j'ai vue

#### Phrase clivée

38) J'ai vu une chose que je ne m'attendais pas à voir: Marie qui embrassait Jean

#### Effacement de l'èquivalente

39) Marie qui embrassait Jean a été vue par tout le monde

#### **Passivisation**

Nous avons mis en évidence auparavant que voir fait preuve dans la PR d'un comportement sémantique particulier, à bien des égards comparable à celui qu'on remarque dans les infinitives, qui nous a poussé à àvancer l'hypothèse qu'il sélectionne deux rôles thématiques (ths). Nous allons montrer que la structure attribuée à la PR permet de rendre compte de cette propriété de la

grille thématique de voir. Considérons le rôle d'objet d'expérience. La position occupée par Marie est celle du spécificateur de COMP, une position qui generalement accueille des éléments qu-, à savoir des non-arguments. Mais des données supplémentaires révèlent que dans le cas de la PR, cette position est une position argumentale:

- 40) Qui as-tu vu t qui embrassait Jean
- 41) Marie a été vue t qui embrassait Jean.

En effet (40) met en relief que dans la position basique de Marie il est possible de laisser une variable, ce qui suggère qu'il s'agit d'une position d'assignation de cas, donc une position A. La possibilité de passivisation en (41) confirme cette observation en montrant que la trace est dans une chaîne A. Nous sommes donc amené à conclure que voir sous-catégorise la position [Spec, CP]: il en détermine le rôle th et par conséquent il th-marque le NP qui occupe cette position. Cela nous amène à faire l'hypothèse que l'assignation des rôles ths a lieu, non pas sous sisterhood, mais sous gouvernement. Comme il ressort de la discussion précedante, la position [Spec, CP] étant une position d'assignation de cas, et en particulier de cas accusatif, est forcément gouvernée par le verbe voir. Plus précisément ce dernier, d'apres la notion de gouvernement proposée par Chomsky (1986b), gouverne le CP, donc aussi sa tête et son spécificateur:

... a category A governs a maximal projection X" if A and X" c-command each other; and if A governs X" in this sense, then A governs the specifier and the head X of X".

(Choinsky, 1986b:162)

En ce qui concerne le rôle d'événement, nous supposons qu'il est d'abord assigné au CP et donc à C°, en raison du fait que le complémenteur possède des traits de temps (que et qui par exemple ont le trait [+Temps], quoique a le trait [+Temps, +Subjonctif]) qui signalent les coordonnées de l'événement. Les traits sont naturellement coïndexés avec les mêmes traits dans le IP, c'est-à-dire que les deux spécifications doivent s'accorder. Mais nous avons montre que les restrictions auxquelles la phrase subordonnée est soumise (emploi des auxiliaires et des modaux) découle exactement du fait qu'elle porte sur l'événement. Donc il est plausible de suggérer que le complémenteur ne garde par le rôle d'événement, mais qu'il l'assigne au IP.

Notre analyse étend donc l'idee de Higginbotham (1983) concernant la sélection d'un événement dans le cas de voir non-epistémique et rend compte de la similarité entre la PR et les infinitives.

## 3.2. La nature de la catégorie vide

Nous tournons maintenant notre attention au problème de la catégorie vide. D'après Kayne (1984) l'élément nul dans la subordonnée est un *PRO*, coïndexé à travers une règle de contrôle avec la tête de la projection. Cette hypothèse entraîne, au moins dans le cadre organisé autour des notions de Gouvernement et de Liage (Chomsky, 1981) auquel je me réfère, un pas ad hoc: le *PRO* qui est une anaphore pronominale ne peut pas avoir de catégorie gouvernante. Pour légitimer son analyse, Kayne doit stipuler que

it is CP rather than IP that is the minimal governing category for the subject NPs, or that PRO following qui is ungoverned. (Kayne, 101, n22)

D'autre part la cv dans la subordonnée ne peut non plus être une trace de NP, car elle reçoit le cas nominatif par *Inflexion*. Il nous reste à examiner si elle est une variable ou bien un *pro*.

Dans notre analyse la première possibilité est exclue, car il n'y a pas d'opérateur qui puisse lier la variable. Nous avançons donc l'hypothèse que la cv est un pro, <sup>20</sup> dont les conditions de legitimation, selon la théorie du sujet nul de Rizzi (1986), que nous adoptons, sont les suivantes:

## i) pro doit être formellement légitimé par une tête, X, qui lui assigne le cas ii) son contenu doit être identifié par les caractéristiques de X.

Avant de montrer comment ces conditions sont satisfaites dans le cas en question, il est nécessaire de discuter une hypothèse supplementaire, qui nous permet, d'ailleurs, de proposer un traitement uniforme de la PR, de la relative (42) et de la phrase qu'on obtient de l'extraction du sujet d'une complétive (43):

- 42) L'homme que je crois \*que/qui [IP t I°viendra]
- 43) Qui crois-tu \*que/qui [IP t I°viendra]

En français ces trois constructions partagent le phénomène de l'alternance que/qui, récemment discuté par Rizzi (1987). D'après cette analyse, que nous étendons à la PR, toutes les traces, en accord avec ECP (Empty Category Principle), doivent être canoniquement gouvernées par une tête, c'est-à-dire dans la direction fondamentale de la langue, (Cf. Kayne, 1984) qui pour le français est de gauche à droite. En (42) et en (43) cette condition n'est apparemment pas respectée, car *Inflexion* se trouve à droite de la trace et ne peut donc pas la gouverner dans la direction correcte. La seule manière de satisfaire cette contrainte est de supposer l'existence de quelque processus en COMP qui transforme sa tête en un gouverneur canonique. Rizzi avance l'hypothése que les

verbes épistémiques et les verba dicendi peuvent sélectionner [Agr], un gouverneur potentiel, dans la tête du COMP enchâssé. Il est raisonnable de penser que [Agr] doit à son tour être légitimé par coïndexation avec son spécificateur, une propriété que, pour les moment, je ne précise pas et sur laquelle je reviendrai dans un instant. Il suffit de noter que cette relation en COMP entre [Agr] et la trace du mouvement qu- exemplifie un phénomène général d'accord, attesté d'ailleurs dans certaines langues, 21 entre la tête et son spécificateur. Etant donné cette hypothèse, la transformation que/qui serait alors, de façon tout à fait conséquente, la manifestation morphologique de l'accord qui a lieu entre [Agr] et la trace qu. On peut donc établir l'équation suivante: qui = que + [Agr]. Une extension de cette analyse à la PR se dessine immédiatement. J'avance l'hypothèse que voir aussi sélectionne dans la tête de COMP le trait [+ Agr] coïndexé avec le trait correspondant dans le IP (cf. Rizzi, 1987). En suivant Borer (1987)<sup>22</sup> j'admets que [Agr] est parfois un clament anaphorique qui doit être lié par un élément nominal qui le c-commande - une trace, un opérateur, un NP léxical - et qui lui transmet, entre autres, des traits d'accord:

# Un Agr anaphorique doit être X-lié par une catégorie +N en structure de surface.

(Borer: 9)

Dans la structure de la PR telle que nous l'avons présentée le lieur qui cocommande et donc légitime [Agr] affecté à C'est Marie. Le resultat de ce liage se manifeste visiblement dans la tête de COMP par la présence de qui.

Revenons maintenant au conditions de légitimation de pro. C°, en francels appartient à l'ensemble des têtes qui peuvent satisfaire à la condition de legitimation formelle, comme les exemples discutés par Pollock (1986) de l'inversion stilystique l'attestent. Cela revient à dire que le pro est legitime par C° qui le gouverne et, ayant le trait de [Agr], lui assigne le cas nonmatif. En ce qui concerne la condition d'identification de pro, nous faisons l'hypothese que le complémenteur qui peut être spécifié de deux manières différentes:

I) qui possède intrinsèquement les traits de [+sing/plur, +m/f, +3°], qui doivent être évidemment legitimés par l'accord avec le spécificateur; il est donc un gouverneur "fort";

II) qui n'a aucun trait, mais il hérite les traits d'accord de l'élément qui occupe la position du spécificateur de COMP.

Dans le cas de la PR c'est la première option qui est choisie. C'est alors un gouverneur intrinsèquement "fort", dont les traits ont été légitimés par le liage avec Marie, et il peut donc identifier le contenu de pro qui s'avere ainsi être un pro référentiel. De cette manière, il se trouve que pro est coındexe avec [Agr] en COMP et indirectement lié par Marie. Cette hypothèse revient à at-

tribuer à la tête de COMP le rôle joué en italien par la tête de IP dans la légitimation de pro. L'idée que la cv est un pro référentiel et non pas un PRO, comme Kayne (1984) l'avait soutenu, est renforcée par l'analyse d'un certain nombre de données que nous allons discuter dans le prochain paragraphe, où nous explorerons plus en détail les conséquences de notre proposition et où nous argumenterons en faveur de la double spécification de qui.

## 4. L'accord en COMP et les conditions de légitimation de pro

L'analyse que nous venons d'élaborer fournit une explication d'un certain nombre d'asymétrie que l'on observe lorsque l'élément qui se trouve dans le Spec de COMP est soumis à cliticisation. Lorsque le clitique est à la troisième personne, les locuteurs interrogés jugent les phrases suivantes parfaitement grammaticales:

- 44) Pierre la voit qui parle à Jean
- 45) Pierre le voit qui parle à Jean
- 46) Pierre les voit qui parlent à Jean

Par contre, si le clitique est à la première ou à la deuxième personne, les phrases ne sont en aucun cas ressenties comme étant tout à fait correctes. La plupart des locuteurs les jugent inacceptables; mais pour quelques uns, elles ne sont pas tout à fait impossibles.

- 47) ?/\* Pierre me voit qui parle à Jean
- 48) ?/\* Pierre te voit qui parles à Jean
- 49) ?/\* Pierre nous voit qui parlons à Jean
- 50) ?/\* Pierre vous voit qui parlez à Marie

Mais ce qui est plus frappant est le fait que lorsque le complément du verbe voir est une phrase participiale, cette asymétrie disparaît:

- 51) Pierre le/la/les voit parlant à Jean
- 52) Pierre me voit parlant à Jean
- 53) Pierre te voit parlant à Jean
- 54) Pierre nous voit parlant à Jean
- 55) Pierre vous voit parlant à Marie

Les phrases mentionnées, en dépit de la présence des clitiques à la première et à la deuxième personne, sont jugées tout à fait acceptables. De surcroît, les quelques locuteurs qui jugent les exemples (47)-(50) marginaux n'ont aucun doute à accorder, lors d'une comparaison, leur préférence aux phrases participiales par rapport aux PRs. Cela suggère que dans les deux cas les processus en jeu sont différents et que le statut distinct de la PR est lié à la présence de qui.

Comment peut-on expliquer ces faits? Reprenons l'analyse esquissée dans le paragraphe précédent. Nous avons dit que C peut identifier un *pro* référentiel s'il possède des traits intrinsèques de nombres, de genre et de personne.

## Plus préc

isement, les données qu'on vient de présenter semblent suggérer que le trait crucial pour la légitimation du pro est celui de personne. Cette conjecture est confirmée par des faits provenant de l'hébreu. Borer (1987) fait remarquer qu'il y a des trous dans le paradigme de légitimation de pro référentiel <sup>26</sup>: Agr ne peut legitimer un pro referentiel que s'il possède le trait de personne. Cela est très bien mis en évidence par des exemples de l'hébreu familier dans lesquels la distinction entre la première et la troisième personne a disparu: la dernière sert pour les deux et le pro référentiel, qui dans l'hébreu standard est légitimé à la première personne du futur, ne l'est plus dans ce dialecte:

56) 'ani yoxal 'et ha-banana (Je mangerai-sg acc la banane)
57) hu yoxal 'et ha-banana (Il mangera-sg acc la banane)
58) \*yoxal 'et ha-banana

(mangera-sg acc la banane) (Borer:40).<sup>27</sup>

A la lumiere de ces considérations, examinons plus en détail les données du français. La grammaticalité des exemples (44)-(46) ne pose aucun problème pour notre hypothèse, car dans ce cas C'est "fort" et donc il peut légitimer un pro de troisième personne. Le fait que les phrases dans (47)-(50) sont ressenties comme inacceptables par la plupart des locuteurs decoule, d'une manière tout à fait conséquente de l'absence dans qui des traits intrinsèques de première et de deuxième personnes. Puisque Con'est pas "fort", il ne peut satisfaire à la condition du recouvrement du contenu de pro; par conséquent, les exemples en question sont correctement exclus. Cependant, cette condition doit être un peu nuancée car, comme nous avons remarqué, quelques locuteurs jugent ces exemples marginalement acceptables. Nous supposons que, pour les locuteurs en question, qui peut avoir comme option marquée les traits intrinsèques de première et de deuxième personne et ainsi identifier le contenu de pro. 28 Il s'ensuit que, puisqu'il s'agit d'une possibilité marquée, l'acceptabilité des phrases est assez marginale et limitée. Cette explication suggère que dans la phrase participiale la cv. comme Kayne l'a supposé, pourrait bien être un PRO, une cv dont la présence, à la difference de pro référentiel, ne doit pas être légitimée par des traits de personne. Cela permettrait de rendre compte de la grammaticalité des phrases (51)-(55).

Comme nous l'avons annonce plus haut, notre analyse peut s'appliquer aussi aux relatives qui partagent avec la PR le phénomème de l'alternance que/qui. Dans ce cas, nous l'avions souligné, le problème consiste en ce que la trace laissée par l'extraction du sujet satisfait a ECP. Considèrons alors les exemples suivants:

- 59) Lui, qui n'a jamais étudié a obtenu une note meilleure que la tienne
- 60) Viens ici toi, qui vas tou ours chez Marie

- 61) Nous, qui jouons du piano nous avons reçu un prix
- 62) Venez ici vous, qui êtes toujours les meilleurs
- 63) Moi, qui suis toujours la première à monter dans le bus, cette fois je l'ai raté
- 64) Elle, qui n'a jamais étudié a obtenu une note meilleure que la tienne
- 65) Eux, qui n'ont jamais étudié ont obtenu une note meilleure que la tienne
- 66) Elles, qui n'ont jamais étudié ont obtenu une note meilleure que la tienne.

La grammaticalité parfaite de ces phrases pourraient nous inciter à penser que le complémenteur qui, à l'inverse de ce que nous avons affirmé, peut avoir des traits intrinsèques pour toutes les personnes. En réalité, cette conjecture est injustifiée, car dans le cas des relatives, la propriété cruciale de C°n'est pas celle d'être un gouverneur doué de contenu intrinsèque, mais celle de gouverner canoniquement la trace dans le IP. Reprenant notre suggestion sur les traits de qui, nous pouvons donc préciser que dans le cas des relatives (et des phrases à extraction du sujet) c'est l'option (II) < § 3.2> qui est choisie, c'est-à-dire qui est dépourvu de traits et il les hérite de son spécificateur. Cela suf-fit pour tranformer C° en un gouverneur canonique et pour lui permettre de satisfaire à ECP.

En résumé, la présence du complémenteur qui dans la PR nous a suggeré de proposer un traitement uniforme de la PR, des relatives et des complétives à extraction du sujet. Nous avons emprunté des elements à l'analyse en terme d'accord en COMP que Rizzi avait formulée pour les deux dernières. Nous avons caractérisé le mécanisme d'accord en terme de liage et nous avons formulé l'hypothèse selon laquelle la cv dans la phrase enchâssée est un pro, légitimé et identifié par la tête de COMP. Ces propositions nous ont enfin donné l'occasion de revenir sur les conditions de légitimation du pro référentiel et de rendre compte de certains données du français.

# 5. Quelques propriétés supplémentaires de la PR

Dans ce paragraphe, nous adressons notre attention à quelques propriétés de la PR que nous n'avons pas encore traitées. Tout d'abord, nous avons observé que la cv doit être en position sujet. Pourquoi une phrase telle que (67) serait-elle agrammaticale?

67) \*J'ai vu Jean que Marie grondait cv?

Des nos argumentations il ressort que [Agr] sélectionné en COMP est coïndexé avec [Agr] dans le IP et donc indirectement avec le NP en position sujet. Mais d'autre part, [Agr] en COMP est aussi coïndexé, à travers le liage, avec son spécificateur. Donc [Agr] permet d'établir une relation locale indirecte entre le NP dans le SPEC de COMP et celui dans le SPEC du IP. Cette possibilité est exclue si la cv se trouve en position objet, car [Agr] dans le IP n'est pas coïndexé avec son objet et par conséquent il n'y a aucune relation du gen-

re envisagé entre cette cv et le NP en COMP: l'objet est "trop éleigné".

Une autre caractéristique dont on voudrait rendre compte concerne le fait que lorsque la PR est soumise à passivisation, (41) le participe passé s'accord avec Marie, ce qui n'était pas surprenant dans le cadre de l'analyse en terme de NP complexe, mais qui, à première vue, pourrait l'être dans notre approche. Cependant il suffit de remarquer que l'accord mentionné est tout à fait attendu aussi dans notre analyse, puisqu'il s'agit d'un cas normal d'accord entre la tête du sujet dérivé, C°, qui, comme nous l'avons souligné, possède des traits de nombre, genre et personne et le participe passé.

41) Marie a été vue t qui embrassait Jean.

Une des motivations avancées en faveur de l'analyse en terme de NP complexe était que la PR est un îlot qu-. L'extraction de l'objet (68) de la subordonnée serait impossible à cause de la violation de Complexe NP Constraint. Cette explication n'est plus disponible dans notre analyse. Mais dans le cadre de Barriers une autre solution peut être envisagée. L'agrammaticalité de la PR en (68) est plus grave que celle de l'interrogative indirecte, exemplifiée en (69), même si toutes deux représentent une violation de la sous-jacence. 30

68) \*Qui as-tu vu [CPMarie qui battait t?]

69) ?/\*L'homme que je ne sais pas [CPqui a battu t].

Pour expliquer cette différence qualitative, nous supposons qu'en (69) le NP déplacé est d'abord adjoint à IP, qui n'est pas un argument, <sup>31</sup> et que de cette position il se déplace dans la position superficielle, en traversant une barrière, CP. En revanche, en (68), l'adjonction à IP n'est pas possible, car, comme on l'a vu, IP est dans ce cas un argument qui reçoit le rôle d'événement. Il constitue donc une barrière. CP hérite la propriété de barrière de l'IP; l'adjonction à CP étant impossible, l'élément déplacé doit traverser deux barrières, au lieu d'une seule, ce qui d'une part permet d'expliquer l'agrammatialité de (68) et d'autre part rend compte du degré différent de violation entre (68) et (69).

# 7. L'extension à l'italien et les prévisions de l'analyse

Le traitement proposé pour le français permet de rendre compte d'une manière tout à fait conséquente de la même construction en italien. Dans cette langue, à inversion libre du sujet, l'extraction de ce dernier a lieu a partir de la position post-verbale, où la trace du mouvement, en accord avec ECP, est canoniquement gouvernée par *Inflexion*. (Cf. Rizzi, 1987)

70) Chi<sub>i</sub> credi [pro<sub>i</sub> che potrà risolvere quel problema t<sub>i</sub>]?

(Qui crois-tu qui pourra resoudre ce problème)

La différence entre l'italien et le français relève de la tête qui satisfait le gouvernement canonique: C'en français et I'en italien. Donc, en italien, il n'est pas nécessaire, en vue de satisfaire à ECP, de faire appel à l'accord en COMP. Il est de toute façon raisonnable d'admettre qu'également en italien le verbe

voir sélectionne [Agr] en COMP et que ce dernier est, comme on l'a déjà vu, coïndexé avec [Agr] dans le IP<sup>32</sup> et lié par le NP dans le Spec de COMP. Au contraire de ce qui arrive en français, c'est [Agr] dans le IP qui légitime pro. Ce dernier, en raison de la coïndexation entre les deux [Agr] est aussi indirectement lié avec le NP dans le [Spec, CP]. Puisque I° en italien est toujours un gouverneur intrinsèquement fort, on s'attend à ce que, à l'inverse de ce qui apparaît en français, les exemples de la PR (71)-(74), correspondant aux phrases (47)-(50), soient tout à fait acceptables. Cette prédiction en effet s'avère être correcte:

- 71) Piero mi vede che parlo a Gianni
- 72) Piero ti vede che parli a Gianni
- 73) Piero ci vede che parliamo a Gianni
- 74) Piero vi vede che parlate a Gianni

La caractérisation que nous avons fournie de l'accord en COMP et la conséquente (im)possibilité de légitimer *pro* s'avèrent être les généralisations correctes qui permettent, entre autre, derendre compte des asymétries observées entre le français et l'italien.

Notre traitement a d'autres avantages. Il nous permet tout d'abord d'expliquer, sur la base de principes, l'absence de la PR en anglais et nous autorise à faire certaines prévisions sur d'autres langues è sujet nul et sur des langues SOV.

Examinons le cas de l'anglais. L'extraction du sujet comporte, dans cette langue également, la sélection de Agr en COMP et l'accord entre la tête et le spécificateur. (Cf. Rizzi, 1987) On devrait donc s'attendre à ce que la PR soit disponible aussi en anglais. En effet l'accord entre la tête et le spécificateur est un préalable nécessaire pour notre analyse de la PR, mais il n'est pas suffisant; la possibilité de légitimer pro relève de la présence dans la langue envisagée d'une tête qui puisse remplir une telle fonction. Or, l'ensemble de ces têtes varie d'une langue à l'autre. En français C° appartient à un tel ensemble, comme nous avons déjà fait remarquer, mais non pas en anglais; elle ne peut donc jamais légitimer pro dans cette langue.

Les principles qui nous ont permis de rendre compte de la distribution de la PR dans les trois langues examinées nous amènent à prévoir la présence de la PR dans les langues à sujet nul, où *pro* peut toujours être légitimé. En effet, à notre connaissance, elle est attestée aussi en espagnol et en hébreu, notamment deux langues à sujet nul:

- 75) Maria ha visto a Juan que hablaba con Pablo (Marie a vu Jean qui parlait à Paul)
- 76) ra'cati et Talila se-dibra eam Itamar (ai vu-1<sup>ème</sup>-sg acc Talila qui parlait à Itamar) (J'ai vu Talila qui parlait à Itamar)

Une autre conséquence de notre analyse concerne les langues SOV qui, dans

les cas d'extraction du sujet d'une complétive, n'ont pas recours au processus d'accord en COMP, car Inflexion gouverne canoniquement (de droite à gauche) son sujet. Par conséquent, même si comme en allemand C°(Cf. Tomaselli, 1988) appartient aux têtes qui peuvent legitimier pro, on s'attend correctement à ce que la PR ne soit pas attestee, car il manque le préalable (l'accord en COMP) qui déclenche la possibilite de satisfaire à la deuxième condition de la téorie du sujet nul. En flamand occidental, par contre, on peut trouver, en ne cessant de suivre l'hypothèse de Rizzi, Agr en COMP qui se manifeste d'une manière similaire au français à travers l'alternance da/die. A la différence du français la présence de die et par conséquent de l'accord en COMP est facultative, car de toute façon ECP, comme nous venons de le faire observer, peut être satisfait d'une autre manière.

- 78) Den vent da Pol peinst [t da [t gekommen ist]] (L'homme que Pol pense que est venu)
- 79) Den vent da Pol peinst [t die [t gekommen ist]]
  (L'homme que Pol pense qui est venu)
  (Rizzi. 1987:27)

Ces faits nous amème à faire la conjecture, qui s'avère être correcte, que la PR est possibile aussi en flamand, lorsque [Agr] est en COMP:

80) Kzoagen doa Jan die de venstas an't wassen was (J'ai vu là Jan qui les fenêtres en train de laver était) (J'ai vu là Jan qui était en train de laver les fenêtres)

(Haegeman, c.p.)

Le traitement proposé nous permet donc non seulement d'analyser les trois structures qui comportent la présence du complémenteur qui d'une manière unitaire et sans devoir introduire plus de spécifications que l'analyse de Rizzi en requérait déjà, mais il présente l'avantage ultérieur, par rapport aux analyses en terme de NP-complexe, d'expliquer, sur la base de principes, la distribution de la PR dans des langues différentes.

#### 8. Conclusions

L'analyse proposée rend compte de la différence, que nous avons noté dans le premier paragraphe, entre la PR et les relatives. En ce qui concerne la PR nous avons distingué deux types de problèmes: celui de la structure et celui de la nature de la catégorie vide; nous avons par ailleurs discuté plusieurs raisons pour modifier les hypothèses proposées précédemment. L'analyse qui a été présenté comporte essentiellement les éléments suivants:

- 1) Voir est employé dans la PR dans le sens non-épistémique (comme dans les infinitives).
- 2) Le complément de voir dans le cas de la PR est un CP.
- 3) Voir gouverne directement le spécificateur de CP et lui assigne le cas accu-

satif.

- 4) Le gouvernement est aussi la relation pertinente pour l'assignation des rôles ths (d'objet et d'événement).
- 5) Voir sélectionne [Agr] en COMP.
- 6) La catégorie vide dans la subordonnée est un *pro* référentiel légitimé par un gouverneur "fort". L'accord en COMP est un préalable nécessaire pour ce processus, mais non pas suffisant.

#### NOTES

- 1. \*Je remercie L. Rizzi, I Roberts, A. Belletti, G. Giusti, O. Fernandéz, pour leurs précieux commentaires et discussions. Je tiens aussi à remercier les locuteurs français qui m'ont fourni leurs jugements et en particulier J. Dokic
- 1. Cette structure est largement employee dans les dialectes de l'italien et est parfois préférable à l'infinitive:

Hoo sentii Maria che la cantava
(J'ai entendu Marie qui chantait)
Hoo vest Maria e Ida che parlaven
(J'ai vu Marie et Ida qui parlaient)
(Dialecte de la Brianza)
Veco a Maria ca parle cu' Giuvanne
(Je vois Marie qui parle à Jean)
Aggio visto a Elena ca scriveva sta lettera
(J'ai vu Marie qui écrivait cette lettre)
(Dialecte napolitain)

- 2. En effet Burzio (1986) également note que la PR et les infinitives présentent un certain nombre de similarités syntaxiques, ce qui l'amème à proposer qu'elles ont toutes deux la même structure. Mais, comme il l'admet, elles présentent aussi un nombre assez important de différences; entre autres seule la PR manifeste le caractère d'ilôt qu-: \*Il libro che ho visto Giovanni che leggeva è Moby Dick (Le livre que j'ai vu Jean qui lisait est Moby Dick) vs Il libro che ho visto Giovanni leggere è Moby Dick (Le livre que j'ai vu Jean lire est Moby Dick) (Burzio, 1986: 300-301). Nous pensons que cette similarité ne se situe pas au niveau syntaxique, ce qui est, par ailleurs, déjà mis en question par la remarque précedante, mais au niveau de la sélection lexicale des rôles thématiques et, moyennant par le principe de projection, au niveau de la forme logique. Cette approche a l'avantage, par rapport à celle de Burzio, de saisir la similarité mentionnée, sans imposer une solution controversée au niveau syntaxique.
- 3. Certains des faits présentés pourraient aussi bien décrire le contraste entre la PR et la RR. Mais puisque nous avons déjà écarté cette possibilité, je ne reviendrai plus sur la question.
- 4. On pourrait soulever une objection à propos de la phrase: J'ai rêvé Jean qui jouais du piano en disant que 'rêver' n'est pas un verbe de perception. En fait 'rêver', 's'imaginer' sont des verbes qui décrivent une expérience de type perceptif.
- 5. Higginbotham (1983) prétend que la négation dans les compléments des verbes de perception correspond à l'emploi d'un antonyme. Dans ce cas (i) serait équivalents à (ii):
  i) Jean a vu Marie qui ne partait pas

#### ii) Jean a vu Marie qui restait

Cette suggestion est assez controversée (cf. Neale, 1988).

- 6. Ces trois dernières observations ont été discutées par Bayer (1986) dans une étude consacrée aux infinitives régies par un verbe de perception en allemand.
- 7. Je reprends la distinction, proposée par Donnellan (1966:285), entre emploi référentiel et emploi attributif d'une description définie: dans l'emploi attributif "... the definite description might be said to occur essentially, for the speaker wishes to assert something about whatever or whoever fits the description; but in the referential use the definite description is merely one tool for doing a certain job calling attention to a person or thing and in general any other device for doing the same job, another description or a name, would do as well. In the attributive use, the attribute of being the so-and-so is all important, while it is not in the referential use".
- 8. Elle ressemble plutôt aux complétives régies par les contextes présentatifs exemplifiés en (i) et aux phrases introduites par *avec* dans son emploi absolu en (ii) avec lesquelles elle partage un certain nombre de distinctions:
- i) Jean est là qui travaille comme un fou
- ii) Avec Marie qui arrive toujours en retard on ne peut jamais terminer tôt
- iii) \*Elle est là que ton ami insulte
- iv) \*Elle est là qui pleurera demain (Kayne, 1975:127)
- v) \*Avec Marie que Jean insulte
- 9. Cette distinction a une longue tradition. Elle remonts à Husserl (1900/1901) qui en a donné une définition dans la VI Recherche Logique. Elle a aussi joué un rôle important dans la psychologie de la perception (Musatti, 1932).
- 10. Les exemples (30a) et (30c) sont repris de Graffi (1980:124).
- 11. Cf. Cutting (1981) pour une discussion sur l'événement comme objet de la perception.
- 12. Il faut mentionner que voir-épistemique, comme d'ailleurs croire, sélectionne une proposition.
- 13. La différence est plus claire en italien où la marque d'accord doit être prononcée: Ho visto Maria che abbracciava Gianni e anche Paolo l'ha vista/l'ha visto (ha visto ciò).
- 14. Cette analyse a été aussi proposée indépendemment par Graffi (1980) et elle a été reprise par Burzio (1986).
- 15. En faveur de l'analyse en terme de NP-complexe Burzio fait remarquer que la PR peut être coordonnée avec un autre NP, comme en (i). Mais d'une part, lorsqu'on change l'ordre des NPs, la phrase qu'on obtient est moins acceptable (ii); d'autre part, une phrase telle que (iii) est parfaitement correcte, même si les éléments de la coordination n'ont pas le même statut.
- i) J'ai va [NPMarie et [NPJean qui sautait]]
- ii) ?? J'ai vu Jean qui sautait et Marie
- iii) Il y a deux choses que je désire: [NP le silence] et [CP que tu fasses moins de bruit avec cette perceuse].
- Il y a une autre asymétrie que l'analyse en terme de NP-complexe ne prevoit pas. En espagnol, où l'on trouve la PR (cf. ex 75), les NPs de personne et donc aussi le NP qui serait la tête de la PR qui suivent les verbes de perception sont introduits par la préposition a. La question correspondante à (iv) est (v)
- iv) he visto a Pablo

v) ¿ A quien has visto?

On s'attendrait donc à ce que la reponse à (vi) puisse être (vii)

vi) ¿ A quien has visto?

vii) A Juan que hablaba con Pablo

mais cela n'est pas vrai. Seulement à la question (viii) on peut répondre avec (vii):

viii) ¿ Que has visto?

- 16. Les tests présentés ont été adopté par Radford (1977) et repris par Burzio (1986). Akmajian (1977) les utilise aussi en relation avec la construction participiale de l'anglais.
- 17. D'autre part, si l'on admet que c'est directement la tête de IP qui assigne le rôle de sujet au NP dans son spécificateur, on doit de toute manière affaiblir la condition selon laquelle l'assignation des rôles the a lieu sous sisterhood.
- 18. L'idée que le complémenteur possède le trait de temps est confirmée par la présence en irlandais des complémenteurs qui ont une spécification de temps: par exemple go pour le non-passé et gur pour le passé (Cf. Chung & McCloskey, 1987). Cette spécification est plus riche de celle que l'on trouve dans des langues comme l'anglais, l'italien et le français où les complémenteurs possèdent seulement des traits [tensé]. (for vs that, di vs che, de vs que).
- 19. A est une catégorie gouvernante pour B ssi A est la première catégorie du type NP ou IP qui contient B et le gouverneur de B.

A gouverne B ssi 1) A=N,V,P,A,I+T,Cfor, 2) A m-commande B 3) Aucune barrière ne s'interpose.

A m-commande B ssi A ne domine pas B et tout C qui domine A domine aussi B.

- 20, Cette conjecture semble également ressortir de l'analyse proposée par Graffi (1980). Il formule son analyse dans le cadre de la première version des "Pisa Lectures" proposée par Chomsky et, par conséquent, il adopte une version littéraire du phénomène du pro-drop. Dans une mise au point plus récente, Chomsky (1982) reprend la question des langues à sujet nul (caractérisées par la possibilité d'absence de sujet pronominal devant un verbe fini) et propose une reformulation qui permet de réinterpréter et de préciser l'analyse de Graffi et de supposer que la catégorie vide dans la PR est un pro.
- 21. Le phénomène d'accord en COMP est assez répandu dans les langues avec des manifestations morphologiquement différentes. En irlandais, dans le cas du mouvement qu-, on trouve dans la tête de COMP aL qui est analysé comme la combination du complémenteur plus Inflexion:

an bhean

aL chuir t

isteach air

(la femme Comp postuler (passé) pour cela

(la femme qui a postulé pour cela)

(Chang & McCloskey, 1987:222)

En kinande, une langue bantu, l'accord met en jeu les traits de classe ontologique:

IyondI

y0

Kambale alang Ira

(qui (cl.1)

que (cl.1)

aBahI

Jean a vu) Kambale alang Ira

(qui (cl2)

Bo

Jean a vu).

que (cl.2)

(repris de Rizzi, 1987)

22. Je emprunte ici les idées de Borer (1987), mais je ne retiens de son analyse que les éléments qui sont pertinents pour la caractérisation de l'accord en COMP. En particulier, et à la différence de Borer, notre [Agr] se trouve basiquement en COMP en raison des propriétés de sélection de voir et non pas à cause du mouvement à partir de l'IP.

- 23. La plausibilité de cette hypothèse peut être liée au fait que C en français peut fonctionner comme pôle d'attraction des pronoms clitiques dans l'inversion complexe: Pourquoi Jean est-il arrivé tard? (Cf Kayne, 1984 et Rizzi & Roberts 1988). (Cf. aussi Tomaselli, 1988 pour une discussion de la legitimation de pro en allemand).
- 24. Rizzi (p.c.) m'a fait remarquer qu'il n'existe aucune raison empiriquement décisive en faveur de l'hypothèse selon laquelle la tête qui gouverne le pro est aussi l'assignateur de cas. Ce qui serait pertinent, à l'inverse, ce serait le fait que la position occupée par pro doit être une position d'assignation de cas. Cela reviendrait à dire que dans la PR, le cas pourrait être assigné normalement par [Agr] dans le IP.
- 25. Aucune différence n'est relévée dans le cas des troisièmes personnes.
- 26. En ce qui concerne le pro explétif, elle fait noter qu'il n'y a aucune restriction.
- 27. Il est intéressant de remarquer que le subjonctif présent de l'italien ne fait aucune différence entre les trois personnes du singulier:
- i) E' probabile che arrivi in ritardo (est probable que arrive-subj en retard) et que, fautes d'autres informations, (i) est ambiguë.
- 28. L'histoire du français nous fourni d'autres arguments en faveur de cette hypothèse. En ancien français voir, appartenait à la classe des verbes qui permettait le phénomène du V2 (donc avec le verbe en C) dans la subordonnée, aussi bien en présence qu'en absence du complémenteur, et qui, d'après l'analyse de Adams (1987), pouvait ainsi légitimer pro. Dans le cours du développement du français, C a perdu presque complétement la possibilité de legitimer pro, sauf dans le cas de l'inversion stylistique et de la PR. Lorsqu'il y a changement de paramètre, les propriétés liées à ce dernier, en général, disparaissent, mais il en reste quelques vestiges dans certains registres et dans des constructions particulières. Par conséquent on pourrait dire que la tête de COMP a gardé quelques aspects des propriétés de l'ancien français et qu'elle peut légitimer pro à la troisième personne et très marginalement aussi des pros d'autres personnes.
- 29. Bien que dans le cas des relatives il s'agisse toujours d'un phénomène d'accord en COMP, les détails techniques qui rendent compte de ce processus sont différents de celui qui a lieu dans la PR et dans les phrases obtenues à partir de l'extraction du sujet, dans lesquelles le verbe de la phrase matrice sélectionne Agr en COMP.
- 30. Condition de sous-jacence: Si  $(A_i, A_{i+1})$  est un lien d'une chaîne, alors  $A_{i+1}$  est sous-jacente à  $A_i$ . (Chomsky, 1986a;30)
- 31. Chomsky en Barriers (1986a) excluait l'adjonction à IP en raison des phrases telles que: Pourquoi; ne sais-tu pas qui est venu t<sub>i</sub>?

Ce qui rend compte de l'agrammaticalité de cet exemple c'est le fait que *pourquoi* ne peut pas gouverner par antécédent sa trace. Si on admettait l'adjonction à IP on obtiendrait la configuration suivante:

Pourquoi, ne sais-tu pas [cp qui [p t; [p est venu ti]]]?

dans laquelle la trace adjointe au IP pourrait gouverner la trace de l'ajout. Mais il n'y a aucune raison pour empêcher l'adjonction à IP, lorsque celui-ci n'est pas un argument, pourvu qu'on adopte la notion de minimalité relativisée de Rizzi (1987). D'après cette notion la phrase mentionnée est exclue, car la trace adjointe au IP a un gouverneur potentiel plus proche, à savoir le qui dans le CP, qui bloque la relation exigée de gouvernement d'antécedent. La plausibilité de l'adjonction à IP est confirmée par le fait qu'elle ne donne pas lieu aux phenomènes de barrières. Elle permet aussi d'éliminer le statut exceptionnel de IP par rapport a la définition des barrières.

- 32. En italien Agr<br/> peut se trouver dans le CP, précisément dans les constructions AUX-TO-COMP telles que:
- i) Avendo Maria letto quel libro, ha potuto intervenire alla conferenza

(Ayant Marie lu ce livre, elle a pu participer à la conférence).

#### **BIBLIOGRAPHIE**

- ADAMS, M. (1985), From old French to the theory of Prodrop, NELS XVI, Montreal.
- ADAMS. M. (1987), Old French, Null Subject and Verb Second Phenomena, Abstract of the dissertation, University of California, Los Angeles.
- AUTHIER, J.M.P. (1988), "Null Object Constructions in Kinande", Natural Languages and Linguistic Theory, 6:19-37.
- AKMAJIAN, A., (1976), "The Complement Structure of Perception Verbs in an Autonomous Syntax Framework", P.W. Culicover, T. Wasow, A. Akmajian, (eds.), Formal Syntax, Academic Press Inc., New York.
- BARWISE, J. & PERRY, J. (1983), Situations and Attitudes, MIT Press, Cambridge, Mass.
- BAYER, J. (1986) "The Role of Event Expressions in Grammar", Studies in Language, 10:1-52.
- BELLETTI, A. (1988a) Mouvement du verbe genéralisé, Seminaire de recherches, Univ. de Genève.
- BORER H. (1987), "Anaphoric AGR", ms University of California, Irvine, to appear in O. Jaeggli & K. Safir (eds.), Reidel Publishing C., Dordrecht.
- BURZIO, L., (1986), Italian Syntax: A Government-Binding Approach, D. Reidel Publishing C., Dordrecht.
- BURZIO, L. (1987), The Legacy of the PRO-Theorem, ms, Univ. Harward.
- CHOMSKY, N. (1964) Current Issues in Linguistic Theory, The Hague, Mouton.
- CHOMSKY, N. (1981), Lectures on Government and Binding, Foris, Dordrecht.
- CHOMSKY, N. (1982), Some Concepts and Consequences of the Theory of Government and Binding, MIT Press, Cambridge, Mass.
- CHOMSKY, N. (1986a), Barriers, MIT Press, Cambridge, Mass.
- CHOMSKY, N. (1986b), Knowledge of Language: Its Nature, Origin and Use, Praeger, New York.
- CUTTING, J.E., (1981) "Six tenets for event perception", Cognition, 10:71-78.
- DAVIDSON D., (1980), Essays on Action and Events, Oxford University Press.
- DONNELLAN, K. (1966), "Reference and Definite Descriptions", Philosophi-

- cal Review, 75:281-304.
- DRETSKE, F.I., (1969), Seeing and Knowing, Routledge & Kegan Paul, London.
- ENC, M. (1987), "Anchoring Conditions for Tense", LI, 18:633-657.
- GODARD-SCHMITT, D. (1986), Propositions relatives, Relations anaphorique et Predication (Etude sur dont), Thèse d'état, Paris VII.
- GROSS, M. (1968), Grammaire transformationelle du Français: syntaxe du verbe, Larousse, Paris.
- GRAFFI, G. (1980), "Pseudorelative", Rivista di Grammatica Generativa, 5:117-139.
- GUASTI, M.T. (1983) Logica e Teorie della percezione, Tesi di Laurea, Università di Milano.
- HIGGINBOTHAM, J., (1983), "The Logic of Perceptual Reports: An Extensional Alternative to Situation Semantics", The Journal of Phylosophy, LXXX: 100-127.
- HIGGINBOTHAM, J., (1985) "On Semantics", LI, 16:547-593.
- JACKENDOFF, R.S., (1983), Semantics and Cognition, MIT Press, Cambridge, Mass.
- HUSSERL, E. (1900-1901), Ricerche Logiche, trad. it. de G. Piana, Milano, 1968.
- KAYNE, R.S. (1984), "Binding, Quantifiers, Clitics and Control", Connectedness and Binary Branching, Foris, Dordrecht, 87-102.
- KAYNE, R.S. (1975), French Syntax. The Transformational Cycle, MIT Press, Cambridge, Mass., trad. fr. (1977) Syntaxe du français. Le cycle transformationnel, Ed. du Seuil, Paris.
- KAYNE, R.S. (1984), Connectedness and Binary Branching, Foris, Dordrecht.
- LASNIK, H. & SAITO, M. (1984), "On the Nature of Proper Government", LI, 15:235:289.
- McCLOSKEY, J. & HALE, K. (1984) "On the Syntax of Person-Number Inflexion in Modern Irish", NL&LT, 1:487-533.
- McKAY, T., (1985), Infinitival Complements in German: Lassen, scheinen and the Verbs of Perception, Cambridge Univ. Press, Cambridge.
- MILLER, G.A. & P.N. JOHNSON-LAIRD (1976), Language and Perception, Cambridge Univ. Press, Cambridge.
- MOREAU, M.L. (1971), "L'homme que je crois qui est venu: que, qui relatifs et conjonctions", Langue Française, 11:77-90.
- MUSATTI, C., (1964), Condizioni dell'esperienza e fondazione della psicologia, (1932 I ed.), Giunti & Barbera, Firenze.
- NEALE, S., (1988), Events and "Logical Form", CSLI, Rep. no. 87-113.
- OBENAUER, H.-G. (1984), "Connectedness, Variables, and Stylistic Inversion in French", J. Guéron, H.-G. Obenauer, J.-Y. Pollock (eds.), Gram-

- matical Representation, Foris, Dordrecht, 237-258.
- POLLOCK, J.-Y. (1984), "On Case and the Syntax of Infinitives in French", J. Guéron, H.-G. Obenauer, J.-Y. Pollock (eds.), Grammatical Representation, Foris, Dordrecht, 293-326.
- RADFORD, A. (1977), Italian Syntax. Transformational and relational grammar, Cambridge University Press, Cambridge.
- RAPOSO, E. (1987), "Case theory and Infl-to-Comp: The Inflected Infinitive in European Portuguese", LI, 18:85-109.
- RIZZI, L. (1982), Issues in Italian Syntax, Foris, Dordrecht.
- RIZZI, L. (1986a), "On Chain Formation", H. Borer (ed.) The Syntax of Pronominal Clitics, Syntax and Semantics 19, Academic Press, New York.
- RIZZI, L. (1986b), "Null Object in Italian and The Theory of pro", LI, 17:501-557.
- RIZZI, L. (1987), Relativized Minimality, ms, Université de Genève.
- RIZZI, L. & ROBERTS, I. (1988) Complex Inversion in French, unpublished ms, Université de Genève.
- SOBIN, N. (1987), "The Variable Status of Comp-Trace Phenomena", Natural Language & linguistic Theory, 5, 1:33-60.
- TOMASELLI, A. (1988) Sulla natura pronominale di COMP in tedesco, XIV Incontro di Grammatica Generativa, Firenze.
- VERGNAUD, J.-R. (1974) French Relative Clauses, Doctoral dissertation, MIT, Cambridge, Mass.